

Communiqué de Presse

Association Ville et Aéroport

L'association Ville et Aéroport appelle à manifester le 20 mai prochain aux côtés des associations de riverains afin d'exiger le respect de l'engagement de Jean Claude GAYSSOT de limiter le développement aéroportuaire de la plate-forme Paris-Charles de Gaulle à 55 millions de passagers et de construire un troisième aéroport dans le grand bassin parisien.

L'association Ville et Aéroport est une association nationale d'élus qui a pour objet de promouvoir le développement durable autour des aéroports, d'améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires, et de favoriser une plus juste répartition des retombées économiques par l'activité aéroportuaire.

Présidée par Jean Pierre BLAZY, Député du Val d'Oise, Maire de Gonesse et Président du Conseil National du Bruit (CNB), cette association constitue une initiative originale qui a vocation à participer à la constitution d'un réseau européen des villes concernées par le développement aéroportuaire. Déjà plus de 50 collectivités ont apportés leur soutien à cette initiative.

Outre, Jean Pierre BLAZY, les représentants parisiens du bureau de l'association sont Messieurs DUPONT-AIGNAN (Député de l'Essonne), MYARD (Député-Maire de Maisons-Laffitte), SWARTZENBERG (Ministre de la recherche), GAYET (Maire de Saint Leu la Forêt), LEPOURCELET (adjoint au Maire de Longjumeau).

Dans un contexte de forte croissance du trafic aérien civil et d'affirmation de l'exigence environnementale, les membres de l'association entendent agir notamment pour :

I) Une élaboration concertée du développement aéroportuaire national dans le cadre des schémas de services collectifs de transport passagers et marchandises qui prennent enfin compte la nécessité de concevoir le développement durable du transport aérien en France et en Europe.

II) Une décision rapide concernant la création d'un troisième aéroport dans le grand bassin parisien alors que la saturation de l'aéroport PCG à 55 millions de passagers interviendra vers 2003-2004.

III) Un développement renforcé de l'intermodalité et de la complémentarité air-rail à l'échelle de l'Europe qui permettra à terme de réduire le nombre de vols sur les trajets courts et qui en même temps n'est pas contradictoire avec la logique du hub.

IV) La poursuite et le renforcement des mesures prises pour maîtriser les nuisances aéronautiques sur l'ensemble des aéroports du territoire national.

V) Une réglementation plus drastique des vols de nuit qui devra conduire à leur interdiction à terme.

VI) Le respect absolu des décisions de l'Union Européenne s'agissant de l'interdiction des avions les plus bruyant à l'horizon 2002 (chapitre 2 et avions d'ancienne génération équipés de réducteurs de bruit (hushkits)).

VII) La recherche par l'incitation voire la contrainte d'une diminution de la pollution atmosphérique provoquée par les avions et ainsi tenir les engagements de Kyoto.

VIII) la relance rapide au niveau de l'UE des moyens de diminuer les retards subis par les vols aériens qui sont également source de nuisances supplémentaires pour les populations riveraines.

IX) L'ouverture d'une concertation avec les collectivités territoriales concernées par le statut des grands aéroports de province.

X) Une meilleure répartition des retombées économiques du développement aéroportuaire.